

Séance ordinaire du conseil municipal du 21 août 2023

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 21 août 2023 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Francine Ranger et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont absentes : mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand et Marie-Pier Villeneuve.

Est également présent : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général et assistant-greffier.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2023-08-01

Ajout de sujet à l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- Mandat procureur - procédures légales - écoulement naturel des eaux - lot 3 064 496

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-02

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout proposé précédemment.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-03

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Francine Ranger

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 4 juillet 2023. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 8 août 2023

L'assistant-greffier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 8 août 2023.

2023-08-04

Demande de permis PIIA et de dérogation mineure - 100, rue des Trembles

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par Impérial Habitation inc.;

ATTENDU que le projet a pour but d'aménager l'aire de stationnement au 100, rue des Trembles, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure, à l'égard de ce même projet, relativement à intégrer quatre accès véhiculaires au lieu de trois, ce qui déroge à l'article 7.1.2 du Règlement de zonage numéro RRU2-2012;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande, sous conditions;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Permis PIIA

Que le conseil municipal approuve les plans du projet relatifs au 100, rue des Trembles, tels que déposés;

Dérogation mineure

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 100, rue des Trembles, présentée par Impérial Habitation inc., conditionnellement à ce que :

- Les bordures soient aménagées conformément à la réglementation applicable au moment de l'émission du certificat d'autorisation;

- Les plantations d'arbres ainsi que l'ensemble des aménagements soient réalisés tels que présentés dans le document de présentation, et ce, dans les 12 mois suivant la date d'émission du certificat d'autorisation;
- Les plantations et les aménagements à réaliser soient maintenus en tout temps après leur réalisation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-05

Demande de permis PIIA - Lots 2 637 715 et 2 637 716

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Guillaume Doucet;

ATTENDU que le projet vise à faire approuver les aménagements paysagers de l'immeuble à bureaux situé face au Technocentre, sur les lots 2 637 715 et 2 637 716, tels qu'illustrés aux plans déposés;

ATTENDU que les plans d'aménagement paysager respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable, sous conditions, du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet produits par *Les Services EXP inc.*, datés du 30 mai 2023, portant le numéro de dossier JOL-23002039-AO, relatifs aux lots 2 637 715 et 2 637 716 situés face au Technocentre, conditionnement à ce que :

- la plantation d'arbres ainsi que l'ensemble des aménagements soient réalisés conformément aux plans présentés, et ce, dans les 18 mois suivant la date d'émission du permis de construction;
- la plantation d'arbres et les aménagements paysagers soient maintenus en tout temps, après leur réalisation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-06

Demande de dérogation mineure - 10 rue des Camomilles

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par madame Danielle Rivest et monsieur Gilles Brouillette;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser l'implantation de la résidence située au 10, rue des Camomilles, qui présente une marge de recul latéral gauche de 1,34 mètre au lieu de 1,5 mètre, ce qui déroge à l'article 2.2 du *Règlement de zonage RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande, sous condition;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 10, rue des Camomilles, présentée par madame Rivest et monsieur Brouillette, conditionnellement à ce que les dispositions du Code civil portant sur les vues soient respectées en tout temps.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-07

Demande de dérogation mineure - 90-100 rue de la Petite-Rivière

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Patrice Beaulieu;

ATTENDU que la demande a pour but de diviser le lot 4 404 684, sur lequel sont construits deux triplex jumelés, en deux lots d'une largeur minimale de 15,20 mètres au lieu de 20 mètres ainsi qu'une superficie minimale de 488,7 m² au lieu de 560 m², ce qui déroge à l'article 4.2.3 du *Règlement RRU5-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande, sous condition;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 90-100, rue de la Petite-Rivière, présentée par monsieur Beaulieu, conditionnellement à ce que toute servitude de passage requise, afin d'assurer une bonne circulation sur le terrain visé, soit prévue et maintenue.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-08

Demande de dérogation mineure - 31, rue Sylvie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par madame Irène Jolin et monsieur Yves Papillon;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 31, rue Sylvie, un gazebo d'une superficie de 28,6 m² alors que la superficie maximale permise est de 21 m², ce qui déroge à l'article 4.3.2.6 du *Règlement de zonage RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 31, rue Sylvie, présentée par madame Jolin et monsieur Papillon;

Que la présente résolution abroge à toutes fins que de droits, la résolution numéro 2023-07-11, adoptée le 4 juillet 2023 et traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-09

Demande de permis PIIA (enseigne) - 105, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par madame Camille Goulet pour *Ferme Racine Commune*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne sur poteaux, au 105, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseigne au 105, rue Notre-Dame, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-10

Demande de permis PIIA (enseigne) - 300, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Youssouf Youssef pour *VisionEra*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne en façade du bâtiment ainsi qu'une enseigne sur poteaux, au 300, rue Saint-Antoine Nord;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 300, rue Saint-Antoine Nord, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-11

Demande de permis PIIA (enseigne) - 1968, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Frédéric Cormier pour *Microbrasserie Hopfenstark*;

ATTENDU que le projet vise le remplacement d'une enseigne dans la structure existante sur poteaux, au 1968, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA relatifs aux enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable, sous conditions, du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseigne relatifs au 1968, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que :

- la structure d'enseigne soit entièrement repeinturée à l'aide d'une peinture de couleur noire;
- la structure de l'enseigne demeure de couleur noire;
- l'enseigne ainsi que la structure de l'enseigne soient entretenues et maintenues en bon état en tout temps.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - certificat d'absence de demande référendaire - règlement 327-2023

L'assistant-greffier dépose un certificat relatif à l'absence de demandes valides de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 327-2023 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 et le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 aux fins d'autoriser les centrales de biomasse ou de cogénération dans les zones de densification R-62, R-75, C-77, C-94, R-95, R-102, R-104, C-109, C-111, C-115, C-116, C-123, R-135, R-137, R-140, C-156, C-169, R-170, C-191 et R-192.

2023-08-12

Adoption du règlement 327-2023

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 327-2023 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 et le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 aux fins d'autoriser les centrales de biomasse ou de cogénération dans les zones de densification R-62, R-75, C-77, C-94, R-95, R-102, R-104, C-109, C-111, C-115, C-116, C-123, R-135, R-137, R-140, C-156, C-169, R-170, C-191 et R-192, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-13

Adoption du second projet de règlement RRU2-62-2023

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-62-2023, en date du 21 août 2023;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-62-2023 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins de modifier la hauteur des bâtiments dans la zone R-174, les dispositions relatives aux matériaux de revêtement extérieur, de recouvrement d'une aire de stationnement et les mesures de protection contre le bruit provenant des zones C-8, C-9, C-166 et C-168 , tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-14

Avenant - Mandat WSP Canada inc. - surveillance de travaux pour le projet d'urbanisation d'une partie de la route 131

ATTENDU que la firme d'ingénierie WSP Canada inc. a été mandatée, à la suite d'un appel d'offres public, pour des services professionnels

de surveillance de travaux, dans le cadre de l'urbanisation d'une partie de la route 131;

ATTENDU que le mandat a été octroyé en 2021 et que l'échéancier prévoyait la réalisation des travaux en 2021-2022;

ATTENDU que les travaux ont débuté en mai 2022 et qu'ils ne sont toujours pas terminés;

ATTENDU que la firme WSP Canada inc. a déposé l'avenant numéro 1 de 165 950 \$, taxes en sus, pour les heures supplémentaires en surveillance de travaux;

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de sa résolution 2022-12-37, déjà autorisé un avenant au montant de 75 200 \$ au mandat de WSP Canada inc. relativement à la surveillance de travaux pour le projet d'urbanisation d'une partie de la route 131;

ATTENDU que les besoins en surveillance de travaux s'avèrent plus importants que prévu pour la réalisation du projet d'urbanisation d'une partie de la route 131;

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a accepté de contribuer, pour sa part des coûts, aux avenants du mandat de WSP Canada inc., pour la surveillance des travaux du projet d'urbanisation d'une partie de la route 131;

ATTENDU que le prix soumissionné pour ce contrat était établi selon une base unitaire avec un tarif horaire et que, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle numéro 277-2020, une variation de plus de 20 % des quantités unitaires doit être autorisée par résolution du conseil municipal;

ATTENDU que la Ville dispose des crédits budgétaires suffisants au règlement d'emprunt numéro 283-2021 décrétant la réalisation desdits travaux pour assumer ces dépenses supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise un avenant de 90 750 \$, taxes en sus, au mandat de la firme WSP Canada inc. pour les heures supplémentaires en surveillance de travaux, dans le cadre du projet d'urbanisation d'une partie de la route 131;

Que ces dépenses soient assumées par le règlement d'emprunt numéro 283-2021 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-15

Avenant - Mandat Solmatech inc. - contrôle qualitatif et tests de laboratoire - travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales - secteur Arcand-L'Espérance

ATTENDU que la firme de laboratoire spécialisé Solmatech inc. a été mandatée, à la suite d'un appel d'offres public, pour des services professionnels relativement au contrôle qualitatif et des tests de laboratoire, dans le cadre des travaux de construction et de réfection

des infrastructures dans le secteur des rues Arcand, L'Espérance, Turnbull et Bord de L'Eau;

ATTENDU que le mandat a été octroyé en 2021 et que l'échéancier prévoyait la réalisation des travaux en 2021-2022;

ATTENDU que les travaux ont débuté en août 2021 et qu'ils ne sont toujours pas terminés;

ATTENDU que les besoins en services professionnels pour le contrôle qualitatif et les tests de laboratoire se sont avérés plus grands que prévu pour la réalisation du projet de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans le secteur des rues Arcand, L'Espérance, Turnbull et Bord-de-L'Eau;

ATTENDU que la firme Solmatech inc. a déposé un avenant de 71 766, 25 \$, taxes incluses, pour les heures supplémentaires pour le contrôle qualitatif et les tests de laboratoire;

ATTENDU que le prix soumissionné pour ce contrat était établi selon une base unitaire et que, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle numéro 277-2020, une variation de plus de 20 % des quantités unitaires doit être autorisée par résolution du conseil municipal;

ATTENDU que la Ville dispose des crédits budgétaires suffisants au règlement d'emprunt numéro 291-2021 décrétant la réalisation desdits travaux pour assumer ces dépenses supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise un avenant de 71 766, 25 \$, taxes incluses, au mandat de la firme Solmatech inc. pour les services professionnels supplémentaires en contrôle qualitatif et les tests de laboratoire, dans le cadre des travaux de construction et de réfection des infrastructures dans le secteur des rues Arcand, L'Espérance, Turnbull et Bord de L'Eau;

Que ces dépenses soient assumées par le règlement d'emprunt numéro 291-2021 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général - dépôt

L'assistant-greffier soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2023-08-16

Nomination - Directrice du bureau des projets et de l'environnement

ATTENDU l'actualisation de la structure administrative du bureau des projets;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale adjointe – Services administratifs et ressources humaines, madame Karine Brousseau;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Andréanne Bergeron au poste de directrice du bureau des projets et de l'environnement;

Que cette nomination soit effective en date du 21 août 2023;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'addenda au contrat de travail de madame Bergeron.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-17

Embauche - ressource contractuelle - Chargé de projets

ATTENDU l'actualisation de la structure administrative du bureau des projets et la création d'un poste de chargé de projets;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale adjointe – Services administratifs et ressources humaines, madame Karine Brousseau;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal procède à l'embauche d'une personne contractuelle à titre de chargé de projets au bureau des projets;

Que monsieur Christian Gravel soit désigné comme ressource contractuelle à titre de chargé de projets;

Que cette embauche soit effective en date du 25 septembre 2023;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail de monsieur Gravel.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-18

Nomination - Coordinatrice horticultrice

ATTENDU que le poste régulier à temps partiel de coordonnateur en horticulture au service des travaux publics est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de madame Karyne Bérard;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Karyne Bérard au poste de coordonnateur en horticulture au service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective en date du 21 août 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 3;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-19

Mandat procureur - procédures légales - écoulement naturel des eaux - lot 3 064 496

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal ratifie le mandat à maître Yves Chaîné, du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette, relativement à l'accompagnement juridique dans le cadre du litige avec le propriétaire du lot 3 064 496 relatif à l'écoulement naturel des eaux dans le secteur du chemin Boisjoly;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault ou la directrice générale adjointe, madame Karine Brousseau soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie tous les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-08-20

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 330-2023 - Perception et entretien des barrages

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la perception et à l'entretien des barrages;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2023-08-21

Directive de changement en architecture - contrat de réfection extérieure de l'Église Saint-Antoine-de-Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2023-04-28, octroyé, à la suite d'un processus d'appel d'offres public, à

l'entreprise Briquetal ltée, le contrat pour les travaux de restauration extérieure de l'Église;

ATTENDU que lors de la réalisation des travaux, les intervenants ont soulevé certaines problématiques en lien avec les pierres localisées sur la façade de l'Église, au niveau des clochers, et ont également constaté que le revêtement extérieur des côtés est et ouest du bâtiment était en meilleure condition que prévu;

ATTENDU la directive de changement en architecture DIR-A01, datée du 19 juillet 2023 et la recommandation favorable, émise par la firme Marie-Josée Deschênes architecte mandatée pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier;

ATTENDU que la modification de la portée des travaux en architecture entraîne une augmentation du coût des travaux pour le remplacement des pierres en façade des clochers d'un montant de 644 174,83 \$ avant taxes et le retrait de certaines interventions situées principalement sur les côtés du bâtiment entraînant une diminution du coût des travaux au montant de 429 503,80 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie accepte la directive de changement DIR-A01 datée du 19 juillet 2023 relative au contrat de restauration de l'Église Saint-Antoine-de-Lavaltrie;

Que le conseil municipal accepte également de modifier le contrat de Briquetal ltée par la signature d'un avenant d'un montant de 214 671,03 \$ avant taxes;

Que cette dépense relative aux travaux de restauration de l'Église Saint-Antoine-de-Lavaltrie, déduite de toute contribution ou subvention reliée à ces travaux, soit imputée au règlement d'emprunt numéro 314-2022.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1er jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2023-08-22

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 5 juillet au 21 août de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 3 279 471,70 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 21 août 2023, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2023-08-23

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 30.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marc-Olivier Breault, directeur
général et assistant-greffier

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 22^e jour du mois d'août 2023.

Christian Goulet, maire